



Signalement appartement sale aux réseaux sociaux

Par **spider1313**, le **29/03/2021** à **17:20**

Bonsoir,

Ma fille attend son deuxième enfant et souffre hyperémèse gravidique.

Ca fait plusieurs jours qu'elle n'a pas entretenu sa maison.

Ce matin, étant trop malade, elle a appelé les pompiers pour l'emmener aux urgences.

Cette après-midi, elle a reçu un appel téléphonique des réseaux sociaux de sa ville pour l'informer que les pompiers ont fait un signalement pour maison sale.

Ma fille est très inquiète sur ce qui va se passer. Elle fait que pleurer pensant qu'on va lui enlever son fils de 3 ans.

Pouvez-vous me dire, ce qui devrait se passer et comment arranger la situation ?

Dans l'attente de vous lire, je vous remercie par avance

Par **jodelariege**, le **29/03/2021** à **18:11**

Bonjour

Comment arranger la situation ? en nettoyant déjà le logement.

Elle va avoir certainement une enquête sociale qui permettra de noter ses difficultés. Si son état de santé ne permet pas de nettoyer son appartement, elle peut demander une aide ménagère.

Les services sociaux vont aussi s'inquiéter de ses capacités à s'occuper de son enfant de 3 ans tout en étant malade.... A-t-il un père ? Comment va-t-elle faire durant son accouchement ? Pourrez-vous, vous, la grand-mère prendre l'enfant de 3 ans avec vous ?

Il existe un placement "à l'amiable " sous forme d'un contrat volontaire entre la mère de l'enfant et l'aide sociale à l'enfance, pour le temps de sa maladie et de sa convalescence. Il ne s'agit pas d'un placement judiciaire ordonné par un juge des enfants mais un placement administratif parent/ASE.

Durant l'enquête, il vaut mieux qu'elle demande de l'aide plutôt qu'elle s'oppose à toute aide de peur qu'on lui enlève son enfant.